



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

31 octobre 2018 – 19h00 – (convocation du 26 octobre 2018)

.....

PRESENTS : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POU GALAN, Madame Pierrette QUEROL, Monsieur Régis FONTES, adjoints au Maire, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Monsieur Serge FALIP, Madame Hélène BEDOS, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Jeannine CASTELLANI, Madame Martine MOULY-CHARLES, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Jean-Paul SCARAMOZZINO

Absents : Madame Sandrine GALTIER (excusée) donne pouvoir à Madame Hélène BEDOS.
Monsieur Thierry BERNARD (excusé) donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO.
Madame Colette BRUNEAU (excusée) et Madame Karine SAUVAGNAC (excusée).
Monsieur Richard VERLAGUET (excusé).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2018.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une question rédigée en question 10.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 1 : VERSEMENT D'UNE AIDE D'URGENCE AU « FONDS DE SOUTIEN SPECIFIQUE » DE L'AMF POUR LES SINISTRES DES INTEMPERIES DE L'AUDE

L'Association des Maires de France (AMF) a créé un « fonds de soutien spécifique » pour venir en aide aux sinistrés des intempéries qui a dévasté le Département de l'Aude.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante le versement d'une aide de 1 000 € au « fonds de soutien spécifique » de l'AMF.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 2 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Paul SCARAMOZZINO porte à la connaissance de l'Assemblée Délibérante deux informations concernant deux agents Techniques titulaires à temps complet :

Deux agents Techniques titulaires ont réussi l'examen professionnel d'Adjoint Technique Principal de 2nde Classe. Ces agents peuvent prétendre au Grade d'Adjoint Technique Principal de 2nde Classe. Cette proposition est toutefois soumise à l'avis de la C.A. P.

Afin de permettre à ces agents, un déroulement de carrière normal, sachant par ailleurs que ces agents donnent entière satisfaction, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une modification du tableau des effectifs comme suit :

- Suppression de 2 postes Adjoints Techniques, à temps complets
- Création de 2 postes d'Adjoints Techniques Principaux de 2nde classe, à temps complets

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accepter la modification du tableau des effectifs ainsi exposée.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 3 : ADHESION AUX CONTRATS D'ASSURANCE GARANTISSANT LA COLLECTIVITE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES

Madame Christine POU GALAN informe l'Assemblée délibérante que le Centre de Gestion la Fonction Publique Territoriale (CDG 34) a lancé un appel d'offres pour la mise en concurrence du renouvellement du contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel.

Madame Christine POU GALAN rappelle que le CDG 34 a retenu pour le compte des collectivités et établissements employant au plus 29 agents relevant de la CNRACL, un contrat d'assurance statuaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

A l'issue de cette procédure, le CDG 34 a retenu l'offre de l'assureur GROUPAMA et le gestionnaire courtier GRAS SAVOYE.

L'adhésion aux contrats d'assurance prendra effet le 01/01/2019 et cessera au 31/12/2022.

Madame Christine POU GALAN expose que la rémunération du CDG 34 pour l'adhésion à la mission facultative de mise en place et du suivi du contrat d'assurance statutaire est fixée annuellement à 0,12% de l'assiette de cotisation choisie pour la garantie des risques statutaires.

Une convention de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance des risques statutaires est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante, d'accepter l'adhésion aux contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 4 : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2019 AUPRES DE L'ETAT DU DEPARTEMENT DE LA REGION ET D'HERAULT ENERGIES

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire informe l'Assemblée Délibérante que des demandes de subvention sont nécessaires pour le projet de Modernisation de l'école dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2019.

Modernisation de l'école : Isolation phonique et thermique des salles de classe, Peintures et travaux divers, création d'un dortoir pour accueillir des enfants à partir de 2 ans et demi pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à demander ces subventions au titre de la DETR 2019.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 5 : PROPOSITION ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE BANDE DE TERRAIN

Monsieur Régis FONTES informe l'Assemblée Délibérante que le Département de l'Hérault, propriétaire d'une bande de terrain se situant sur le site de la résidence « Les Micocouliers » actuellement en cours de réalisation, propose de céder gratuitement à la Commune d'Hérépian cette bande de terrain pour l'exécution des travaux de nombreux réseaux notamment de gaz.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accepter cette acquisition à titre gratuit permettant l'exécution des travaux de nombreux réseaux notamment de gaz de la résidence « Les Micocouliers » n° A3739 d'une superficie de 59 m².

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION N° 6 : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE A3639

Monsieur Régis FONTES informe l'Assemblée Délibérante que pour l'agrandissement de la voie communale, Madame Lyne GAILLARD propose de céder à la commune d'Hérépian la parcelle n° A3639.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accepter cette acquisition moyennant l'euro symbolique.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 7 : PROPOSITION DE NOM D'UNE NOUVELLE RUE DE LA RESIDENCE LES MICOCOULIERS

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, rappelle à l'Assemblée Délibérante que la réalisation d'une résidence composée de douze logements est actuellement en cours sur la commune d'Hérépian. Cette résidence est réalisée par Hérault Habitat et portera le nom « Les Micocouliers ». Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante d'attribuer le nom de « Jean HERETE » à la nouvelle rue qui bordera la résidence « Les Micocouliers ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'attribuer le nom de « Jean HERETE » à la nouvelle rue bordant la résidence « Les Micocouliers ».

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 8 : MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Suite aux fortes augmentations depuis trois ans, l'assurance prévoyance collective (maintien de salaire), entièrement assumée jusque-là par les agents et afin de pouvoir adhérer au modèle labellisé leur permettant un choix des taux et une augmentation moins élevée.

Madame Pierrette QUEROL propose à l'Assemblée Délibérante de participer à compter du 1er novembre 2018, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle d'1€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accepter de verser une participation mensuelle d'1€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 9 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2018 POUR LE COMITE DE JUMELAGE IM ALLGÄU

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante que le Comité de Jumelage de Leutkirch Im Allgäu, organise un voyage afin de permettre à de jeunes français de participer au camp international des jeunes qui a lieu chaque année en France, en Allemagne, ou en Italie.

Dans le cadre de cette rencontre internationale, le Comité de Jumelage de Leutkirch Im Allgäu, a sollicité les trois villes jumelées à savoir Hérépian, Lamalou-les-Bains et Bédarieux pour une demande d'aide exceptionnelle permettant la prise en charge d'une partie de ce voyage ayant pour objectif de pérenniser ces échanges internationaux.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accorder une participation exceptionnelle de 170 € pour le Comité de Jumelage de Leutkirch Im Allgäu.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 10 : MOTION DE SOUTIEN AUX SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

Monsieur Jean-Louis LAFABRIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que chaque jour sur le territoire national, les sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes au plus vite que tout acteur dans l'urgence que ce soit dans les métropoles, dans les villes et villages et dans nos campagnes. Monsieur le Maire rappelle également que chaque jour, ils sont près de 40.000 à être mobilisés, prêts à intervenir à l'appel du bip ou de l'alerte pour porter secours en risquant leur vie pour sauver des vies et que nous avons un système de sécurité civile des plus performant du monde, qui associe à la fois des sapeurs-pompiers professionnels, des sapeurs-pompiers volontaires et des experts, avec le plus grand maillage territorial de secours qui apportent une réponse urgente sur l'ensemble du territoire dans un délai moyen de 13 minutes environ.

Enfin, Monsieur Lafabrie rappelle qu'au quotidien comme en cas de crise, les missions effectuées par nos sapeurs-pompiers sont larges, intervenant par tout temps et à toute heure pour des malaises, des accidents, des incendies, des catastrophes industrielles et naturelles, ou encore sur les inondations et l'été sur les feux de forêt ou encore lors des attentats et que depuis plusieurs années, l'augmentation des interventions et la sollicitation croissante font que nos sapeurs-pompiers dans tous les départements et communes de France sont : toujours-présents, toujours-partants et toujours-proches, mais surtout toujours là quand il faut.

Lors de l'Assemblée Générale des Maires du Département de l'Hérault, la problématique du volontariat des sapeurs-pompiers a été évoquée afin de sensibiliser les maires sur l'importance de défendre ce service public menacé par l'éventuelle transposition d'une directive « Directive Européenne du Temps de Travail « DETT ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accepter la motion de soutien aux sapeurs-pompiers de France.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 11 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assemblée Délibérante que sous réserve du respect des dispositions des articles L 1612-1, L 1612-9 et L 1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du Budget COMMUNE.

En section de fonctionnement.

Chapitre 022 Dépenses imprévues fonctionnement : + 20 000 €

Chapitre 065 Autres charges gestion courante : - 20 000 €

La décision modificative est détaillée en annexe de la délibération.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver et de l'autoriser à signer cette convention.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

